

212C0649
FR0000037640-DIV14

23 mai 2012

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ROUGIER
(Euronext Paris)

Le 23 mai 2012, la société ROUGIER a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat par la société de ses propres actions qu'elle envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les actions ROUGIER sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 23 mai 2012 par la société ROUGIER.